

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520**

Nbr conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 10
Quorum : 7

Date convocation : 28 Janvier 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20260206-07060226-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 16/02/2026
Publication : 16/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six le six du mois de février à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Annick FLACHER

Présents : Annick FLACHER, Jacques GERY, Emilie BLANC, Marie-Louise NAVEZ, Véronique CANET, Benoît

BARDY, Yves GRANGE, Jean GIRAUD, Muriel ROUCHOUSE, Anthony CLUZEL

Excusés : Julien LIMONE, Pierre DUPINAY

Absente : Nathalie DEGAND,

Mme Marie-Louis NAVEZ a été élue secrétaire de séance

N° 07 060226

OBJET :

**EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR LA PARCELLE b 1994
SUR LA COMMUNE DE SAINT APPOLINARD**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie a été destinataire d'une Déclaration d'Intention d'Aliéné (DIA) concernant un bien desservi par un emplacement réservé soumis au Droit de Préemption Urbain (DPU).

Compte-tenu de l'intérêt pour la commune de cette parcelle située à proximité du Centre Bourg, elle propose au Conseil Municipal que la commune exerce son DPU, au prix indiqué dans la DIA en date du 5 février 2026, soit 3 428.00 €.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

- **ACCEPTE** que la commune exerce son Droit de Préemption Urbain sur la parcelle B 1994, au prix de 3 428.00 €
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

Le secrétaire de séance

ML. NAVEZ

Exercice DPU.doc

Le Maire

A. FLACHER

